

Vincenzo n'a plus vu son enfant depuis 17 ans, il se dit victime d'aliénation parentale: "Le système judiciaire ne sanctionne pas ou pas souvent les abuseurs"

 [rtl.be/info/belgique/societe/vincenzo-victime-d-alienation-parentale-n-a-plus-vu-son-enfant-depuis-17-ans-le-systeme-judiciaire-ne-sanctionne-pas-ou-pas-souvent-les-abuseurs--1016264.aspx](https://www.rtl.be/info/belgique/societe/vincenzo-victime-d-alienation-parentale-n-a-plus-vu-son-enfant-depuis-17-ans-le-systeme-judiciaire-ne-sanctionne-pas-ou-pas-souvent-les-abuseurs--1016264.aspx)

L'association SOS papa mène une action aujourd'hui. Leur souhait est que les parents séparés puissent voir leur enfant autant l'un que l'autre, et lutter contre l'aliénation parentale dont ils se disent parfois victimes.

Manipuler son enfant pour qu'il déteste et rejette l'autre parent sans raison, c'est ce qu'affirme subir Vincenzo. *"Cela fait presque 17 ans que je ne vois plus mon enfant"*, explique-t-il à Camille Mathoulin sur Bel RTL. Ce papa parle de son enfant avec un voile de tristesse dans le regard. Il ne guérira sans doute jamais de cette situation familiale. *"Beaucoup de papas disent qu'on doit faire le deuil d'un enfant vivant. Je vous laisse imaginer..."*, lance-t-il.

Mais Vincenzo ne baisse pas les bras. Au contraire, il s'investit depuis des années dans l'ASBL SOS papa, dont il est le trésorier. C'est sous cette casquette qu'il préfère parler de l'aliénation parentale, son histoire personnelle étant très difficile à raconter pour lui. *"L'aliénation parentale intervient souvent lors d'une séparation. Un jugement donne le droit à un parent d'avoir son enfant, et ce droit n'est pas respecté, explique-t-il. Le système judiciaire ne sanctionne pas ou pas souvent les abuseurs de ce non-respect du droit d'hébergement"*, estime-t-il.

"On subit ce problème"

Une manifestation pacifique est organisée par l'ASBL ce mercredi matin devant le bâtiment du Délégué aux droits de l'enfant. *"On va rappeler au Délégué général aux droits de l'enfant qu'il existe une convention internationale qui dit bien que même en cas de séparation, les enfants doivent garder des relations personnelles et régulières avec leurs deux parents"*, rappelle Vincenzo.

"Souvent, la parole d'un enfant est téléguidée", ajoute-t-il. Et c'est en effet ce que constatent les spécialistes. Même si tous ne s'accordent pas sur la notion d'aliénation parentale, législateur, associations, et psychologues constatent la forte emprise d'un parent sur un enfant.

"Une espèce d'embrigadement"

"Il y a une espèce d'embrigadement, une espèce de faisceau de présomptions négatives autour de l'autre parent, pour faire en sorte que l'enfant arrive à détester l'autre parent, arrive à le rejeter", précise Bernard Devos, Délégué général aux droits de l'enfant.

Cette situation peut entraîner de lourdes conséquences : *"Un sentiment de culpabilité peut*

évidemment se développer, ajoute Laetitia Sandri, psychologue systémicienne. Ça veut dire qu'on a des regrets et parfois il y a des systèmes de gestion de stress, de gestion des émotions délétères qui peuvent se développer. Je pense à certains adolescents qui peuvent avoir des troubles comme l'alcoolisme, des addictions, des troubles alimentaires."

Pour éviter d'en arriver là, de plus en plus de parents consultent d'eux-mêmes un thérapeute avec leur enfant. Pour d'autres, c'est la justice qui leur impose, mais c'est loin d'être une généralité.